

Image not found or type unknown



Dépôt d'une main courante à la suite d'un engagement d'une person

Par **BECKER_old**, le **20/09/2007** à **09:35**

voilà en allant chez le coiffeur au moment de régler je me suis rendu compte que je n'avais pas ma carte bleue...
la coiffeuse m'a laissée partir et je lui ai dit que je revenais régler...
le lundi elle était fermée mardi je suis passée elle avait déjà fermée...
elle veut déposer une main courante alors que je lui ai dit que j'allais venir la régler...
est-ce légal?
puis je contester sa main courante

Par **Jurigaby**, le **20/09/2007** à **13:41**

Bonjour.
Il n'y a aucune infraction pénale en l'espèce. vous ne risquez absolument rien.
D'ailleurs juridiquement, quand on va chez le coiffeur, chez le garagiste...etc aucun texte n'oblige les particuliers à payer immédiatement.